CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 - PRÉSENTATION ET DÉSIGNATION

L'ENSAE-ENSAI Formation continue est le centre de formation continue du Groupe des Écoles Nationales d'Économie et de Statistique (Groupe ENSAE-ENSAI) dont il dépend administrativement. Le Groupe ENSAE-ENSAI est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créé par Décret n° 2010-1670 du 28 décembre 2010 modifié par le Décret n° 2025-607 du 30 juin 2025, sis au 5 avenue Henry Le Chatelier 91120 Palaiseau.

L'ENSAE-ENSAI Formation continue conçoit, élabore et dispense des formations professionnelles en présentiel, en intra et inter-entreprises, et des formations ouvertes et à distance, en France comme à l'international. Il réalise occasionnellement des prestations d'expertise et de conseil opérationnel aux administrations et aux entreprises. Ses domaines d'intervention correspondent aux spécialités des écoles du groupe : statistique, data science, intelligence artificielle, économie, finance, et techniques de communication d'études statistiques.

L'ENSAE-ENSAI Formation continue est implanté au 5 avenue Henry Le Chatelier, 91120 Palaiseau, son centre de formation est situé 21 rue Camille Desmoulins 92130 Issy-les-Moulineaux.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR L'ENSAE-ENSAI FORMATION CONTINUE

SIRET : 130 014 228 00089
CODE APE : 8542Z
NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE L'ACTIVITÉ : 11755557375

DÉFINITION

Au sens des présentes conditions générales de vente (ci-après « les CGV »), il est convenu de désigner par :

- **CLIENT** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation ou d'une prestation d'expertise et de conseil opérationnel auprès de l'ENSAE-ENSAI Formation continue.

- **STAGIAIRE** : toute personne physique qui participe à une formation de l'ENSAE-ENSAI Formation continue.

- **FORMATIONS INTER-ENTREPRISES** : les formations inscrites au catalogue de l'ENSAE-ENSAI Formation continue et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures. En fonction des évolutions touchant le sujet traité, l'ENSAE-ENSAI Formation continue se réserve le droit de modifier en cours d'année le contenu des stages et/ou la composition de l'équipe pédagogique figurant au catalogue.

- **FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES** : les formations conçues sur mesure par l'ENSAE-ENSAI Formation continue pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

- **FORMATIONS CERTIFIANTES** : formations menant à une certification des connaissances et compétences acquises : quatre certificats sont inscrits au catalogue de l'ENSAE-ENSAI Formation continue, le Certificat en Intelligence artificielle, Certificat Data Analyst, Certificat Data scientist et Certificat en Gestion Actif-Passif.

- **OPCO** : les Opérateurs de compétences chargés d'accompagner la formation professionnelle. Ils participent à la planification et à la logistique globale de la formation professionnelle et organisent les financements.

ARTICLE 2 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation professionnelle organisées et mises en œuvre sous forme de stages inter-entreprises et intra-entreprise par l'ENSAE-ENSAI Formation continue pour le compte d'un client.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

Le client reconnait que préalablement à toute inscription ou commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'ENSAE-ENSAI Formation continue lui permettant de s'assurer de l'adéquation de la prestation de formation à son besoin.

ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS

Toutes les demandes d'inscription doivent être complétées via le site www.lecepe.fr ou, à défaut, être adressées par courriel à : conseil@ensae.fr

- INSCRIPTIONS FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

Il est possible de s'assurer par message électronique ou par téléphone de la disponibilité des places.

Les inscriptions ne sont définitives qu'après réception d'une convention de formation signée et revêtue du cachet de l'entreprise et/ou d'un bon de commande. Le bon de commande désignera explicitement la ou les formations concernées : titre de la formation, dates, lieu, durée, nom, prénom et coordonnées du ou des stagiaires et précisera l'adresse de facturation, notamment lorsqu'elle est différente de celle du responsable de l'inscription.

Dès réception de la convention signée et du bon de commande, si besoin, un accusé de réception est adressé au responsable de l'inscription du stagiaire à la formation et/ou au service gestionnaire de la formation de l'entreprise ou de l'organisme public.

Une convocation et les documents d'information pour le suivi de la formation sont adressés au stagiaire et à son responsable formation, environ trois semaines avant le début de la formation.

- INSCRIPTIONS FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES

Pour les formations intra-entreprises, une proposition spécifique est adressée au client, ainsi qu'une convention de formation professionnelle. La convention devra être retournée datée et signée par les deux parties, vingt-et-un (21) jours avant le début de la formation et porter le cachet de l'entreprise cliente.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES, RÈGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le prix des formations inter-entreprises est indiqué sur le site www.lecepe.fr, sur les pages décrivant les formations.

Une réduction de 20 % est appliquée à partir du 3e inscrit du même organisme, à une même session inter-entreprises. Cette remise s'applique uniquement sur les offres catalogue inter-entreprises, hors certificats et hors formation en partenariat avec un autre organisme de formation.

Pour l'ensemble de ces formations hors sessions en ligne, le prix comprend : la participation aux conférences, cours, travaux pratiques prévus dans le programme, les documents et les ouvrages complémentaires remis aux stagiaires en un exemplaire par participant.

Par ailleurs, le déjeuner (plat, dessert, eau) est proposé et offert aux stagiaires dans un lieu de restauration à proximité du site de formation de l'ENSAE-ENSAI Formation continue. Le déjeuner n'est pris en charge que lors des journées entières de formation. En cas de déjeuner pris en dehors de ce lieu de restauration proposé par l'ENSAE-ENSAI Formation continue, aucune compensation ne sera due.

Chaque formation intra-entreprise fait l'objet d'un devis particulier. Les frais de déplacement et d'hébergement des intervenants, pour les actions réalisées hors région Ile-de-France, sont facturés sous forme d'un forfait, ou pris en charge directement par le client.

Tous les prix sont indiqués en euros et sont nets de taxes (à l'exception des formations proposées en partenariat avec un autre organisme de formation), l'ENSAE-ENSAI Formation continue n'étant pas assujetti à la TVA.

Le règlement du prix de la formation s'effectue, sauf mentions contraires stipulées dans la convention ou contrat de formation, **à l'issue de la formation, à réception de la facture dématérialisée**, au comptant, sans escompte, uniquement par virement bancaire (merci d'indiquer le numéro de la facture sur le virement afin de pouvoir imputer le règlement). En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Dans le cas d'inscriptions individuelles, un contrat de formation professionnelle est établi ; il reprend les conditions de règlement prévues par la loi (code de la consommation) et précise le calendrier de paiement de la formation en application de l'article L6353-4 du code du travail.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il lui appartient d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et/ou sur l'exemplaire du devis que le client retourne dûment complété, daté, tamponné et signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à l'ENSAE-ENSAI Formation continue.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par l'ENSAE-ENSAI Formation continue au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à l'ENSAE-ENSAI Formation continue au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'ENSAE-ENSAI Formation continue se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

À l'issue de chaque session, l'ENSAE-ENSAI Formation continue émettra une facture dématérialisée, via l'Agence Comptable du Groupe des Écoles Nationales d'Économie et de Statistique (Groupe ENSAE-ENSAI).

Cette facture mentionnera :

- la référence de la commande du client
- la désignation des prestations (code, titre, date, lieu)
- les noms des stagiaires concernés
- le montant net de taxes

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

COORDONNEES BANCAIRES :

TITULAIRE DU COMPTE : Groupe des Écoles Nationales d'Économie et de Statistique

IBAN : FR76 1007 1910 0000 0010 0285 820

BIC : TRPUFRP1

ARTICLE 5 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour chaque action de formation, une convention (ou contrat) de formation professionnelle établie selon les articles L6353-1 du Code du travail et le Décret N°2018-1341 du 28 décembre 2018 est adressée au client, ce dernier devra la retourner signée et revêtue du cachet de l'entreprise et/ou organisme public.

La convention doit stipuler s'il y a lieu, dans quelle mesure l'OPCO prend en charge les frais de formation.

Une attestation de formation est remise à chaque stagiaire participant à l'issue de la formation inter-entreprises ou intra-entreprise.

ARTICLE 6 - MODIFICATION, ANNULATION DE LA COMMANDE DU FAIT DU CLIENT

- FORMATION INTER-ENTREPRISES : pour toute annulation de commande d'une formation inter-entreprises moins de 3 semaines calendaires avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'ENSAE-ENSAI Formation continue se réserve le droit de facturer 50 % du montant de la formation.

Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Pour toute absence constatée le jour de la formation, l'ENSAE-ENSAI Formation continue se réserve le droit de facturer 100 % du montant de la formation.

- FORMATION CERTIFIANTE : en cas d'annulation de commande d'une formation certifiante après la signature de la convention et moins de 30 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'ENSAE-ENSAI Formation continue se réserve le droit de facturer 35 % du prix de la formation.

Pour toute absence constatée le jour de la formation, l'ENSAE-ENSAI Formation continue se réserve le droit de facturer 100 % du montant de la formation.

- FORMATION INTRA-ENTREPRISE : en cas d'annulation de commande d'une formation intra-entreprise après signature de la convention ou envoi du bon de commande par le client et moins de quinze jours avant le début de la session, l'ENSAE-ENSAI Formation continue se réserve le droit de facturer des coûts de préparation de 25 % du montant total de la formation.

Les annulations doivent être confirmées :

- par courrier postal et envoi en LRAR à ENSAE-ENSAI Formation continue 21 rue Camille Desmoulins 92130 Issy-les-Moulineaux,

- ou par courriel à l'adresse conseil@ensae.fr.

ARTICLE 7 - MODIFICATION, ANNULATION DE LA COMMANDE

DU FAIT DE L'ENSAE-ENSAI FORMATION CONTINUE

En cas de force majeure ou lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant pour assurer des conditions pédagogiques correctes, l'ENSAE-ENSAI Formation continue se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, sans qu'aucun dédommagement ou pénalité ne soit dû au client, même si les stagiaires ont reçu une convocation. Les participants sont alors prévenus par courrier ou par courriel envoyé au responsable de l'inscription. Un report de participation leur est généralement proposé.

Tout report doit être validé par un nouveau bon de commande. En cas d'annulation d'une session sans préavis, pour cause de force majeure, l'ENSAE-ENSAI Formation continue mettra tous les moyens en œuvre pour reprogrammer une nouvelle session. Celle-ci sera proposée en priorité aux participants déjà inscrits.

En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'ENSAE-ENSAI Formation continue rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

ARTICLE 8 - NIVEAU REQUIS

Les formations proposées par l'ENSAE-ENSAI Formation continue comportent des prérequis ; ils figurent dans les descriptifs des formations inter-entreprises ou dans les propositions de formations intra-entreprise. Il appartient au client de vérifier l'adéquation du niveau des stagiaires par rapport aux prérequis mentionnés pour les formations auxquelles il les inscrit.

ARTICLE 9 - ATTESTATION DE FORMATION

Chaque demi-journée, l'ENSAE-ENSAI Formation continue fait signer une feuille d'émargement par chaque stagiaire et formateur. Elle est adressée, à l'issue de la formation, au responsable de l'inscription. Une attestation de formation est remise au stagiaire le dernier jour de la formation inter-entreprises ou intra-entreprise.

ARTICLE 10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les intervenants de l'ENSAE-ENSAI Formation continue conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur sur le contenu des formations et travaux pratiques et sur la documentation fournie aux stagiaires. La reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de la documentation, sans l'accord écrit préalable des auteurs, est interdite.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉ DE L'ENSAE-ENSAI FORMATION CONTINUE

L'obligation de l'ENSAE-ENSAI Formation continue pour les formations proposées est une obligation de moyens et non une obligation de résultats.

L'ENSAE-ENSAI Formation continue ne pourra être tenu pour responsable des dommages causés aux matériels et logiciels mis à la disposition des formateurs par le client pour la réalisation des formations.

ARTICLE 12 : POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE L'ENSAE-ENSAI FORMATION CONTINUE

La politique de confidentialité est accessible sur le site de l'ENSAE-ENSAI Formation continue : https://www.lecepe.fr/downloads/Cepe-politique-confidentialite.pdf

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE - TRIBUNAL COMPÉTENT

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige, le règlement sera soumis aux tribunaux territorialement compétents.